

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, Lucie TOLMAIS, Marc GENARD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Christophe GSELL, Béatrice PINON (P. C. LECHEVALLIER) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

ADHESIONS – ADHESION A L'ASSOCIATION PHARES DE FRANCE

|               |               |              |               |                         |           |          |
|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|
| DL20250512_22 | Présents : 27 | Pouvoirs : 1 | Abstentions : | Suffrages exprimés : 28 | Pour : 28 | Contre : |
|---------------|---------------|--------------|---------------|-------------------------|-----------|----------|

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 07/05/2025

Le phare est un dispositif d'aide à la navigation maritime qui suscite un fort attrait tant par sa valeur patrimoniale que par l'imaginaire qu'il véhicule. Il est entretenu par le service public des phares et balises qui relève des directions interrégionales de la mer, services déconcentrés du ministère chargé de la Mer, et de l'armement des phares et balises.

Les phares et les objets de signalisation maritime forment également un patrimoine unique permettant de reconstituer l'histoire et la culture maritime française. [...]

Dans le cadre de la promotion du phare de Ouistreham qui fait l'identité de la commune, il est possible d'adhérer à l'association Phares de France, qui dispose d'un réseau et de ressources utiles à la valorisation et à la bonne gestion de ces équipements.

Le coût de l'adhésion variant en fonction du nombre de visiteurs, la commune s'inscrit au 1<sup>er</sup> niveau de la grille tarifaire (0-5000 visiteurs) pour un montant annuel fixé à 100€.

Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL VALIDE à l'unanimité cette nouvelle adhésion.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour LE MAIRE empêché  
La 1<sup>ère</sup> adjointe

Catherine LECHEVALLIER



Transmis en préfecture le  
Affiché/notifié le  
Certifié exécutoire.